

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 26 mars 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 17 heures 45, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 00

Votants : 11

Présents : RAMBAUD Christophe, GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, PAPOZ Aurélie, BAIZET Jérémy, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis.

Date de la convocation : 20/03/2026

Secrétaire : RAMBAUD Christophe

Délibération 2026-03D05-03 – Société Publique Locale (SPL) Domaines skiables des Saisies – Désignation des représentants au Conseil d'Administration

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1531-1, L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6,

Vu la délibération n°2019-D54 en date du 07 novembre 2019 portant constitution et approbation de la Société Publique Locale « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES » entre les communes d'Hauteluce, Villard sur Doron, Cohennoz et Crest-Voland, Vu les statuts de la société « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES » en date du 13 novembre 2019, et notamment ses articles 15 et 31,

Considérant que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 membres, tous représentants des communes,

Considérant que la commune de Crest-Voland compte **deux représentants désignés par le conseil municipal**,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire deux représentants de la commune CREST-VOLAND en qualité d'administrateurs de la société « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES » et ce pour la durée de leur mandat électif,

Sont candidats à l'élection des représentants : GARDET Benjamin, BAIZET Jérémy.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Décide de procéder à l'élection à main levée et non au scrutin secret
- Sont élus pour représenter la commune de CREST-VOLAND au sein du Conseil d'Administration de la « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES », et ce pour la durée de leur mandat électif :
 - **M. GARDET Benjamin 11 (onze) voix**
 - **M. BAIZET Jérémy 11 (onze) voix**

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire
Benjamin GARDET

